

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 5 juin 2023 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc
Michel Crevier
Mario Desmeules
Évelyne Tremblay
Mathieu Bouchard
Diane Tremblay

Assiste également à la réunion, Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2023
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022
5. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NO 256.1-23
7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DM 147-2023 AU 1261, ROUTE DU FLEUVE – LOT 6 479 916
8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DM 148-2023 – RANG CAP-AUX-OIES – LOT 5 439 799
9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DM 149-2023 – CHEMIN ÉTIENNE TREMBLAY – LOT 6 533 302
10. MANDAT POUR TRAVAUX DE PIQUETAGE - RANG SAINT-FRANÇOIS
11. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE 2 PONCEAUX SUR LE RANG SAINTE-CATHERINE
12. ADJUDICATION DU CRÉDIT-BAIL - ACQUISITION DU CHARGEUR SUR ROUES
13. RÉOLUTION D'EMBAUCHE DE EMERIC GAUTHIER AU POSTE DE JOURNALIER POUR LA SAISON ESTIVALE
14. RÉOLUTION AUTORISANT LA REMISE DES FONDS VERSÉS PAR LE CENTRE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD AU PROFIT DE LA PAPETERIE ST-GILLES
15. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 432 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 JUIN 2023
16. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
17. MANDAT À ME YVES BOUDREAULT POUR FORMALISER L'AIDE FINANCIÈRE AU CAMP LE MANOIR
18. MANDAT À LA COOP DE L'ARBRE POUR L'ÉLAGAGE DU PEUPLIER SITUÉ À PROXIMITÉ DE L'ÉGLISE DE ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE
19. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM
20. ACQUISITION D'UN ORDINATEUR – INSPECTEUR
21. ACQUISITION MOBILIER POUR SALLE DE CONFÉRENCE
22. AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ POUR LES SINISTRÉS À LA SUITE DES INONDATIONS DU 1^{ER} MAI 2023 À BAIE SAINT-PAUL
23. DEMANDES DE DONS - RISC
24. REPRÉSENTATION
25. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

99-06-23 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

100-06-23 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté comme rédigé.

101-06-23 Adoption des comptes

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

FERME JEAN-YVES GAUTHIER	143,84 \$
BELL MOBILITÉ	144,75 \$
BUROPRO CITATION	93,26 \$
CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL	55,00 \$
COGÉCO	63,18 \$
DAVID VILLENEUVE, PHARMACIEN	253,50 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	108,97 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	50,00 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	925,10 \$
ÉQUIPEMENTS GMM	274,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 378,60 \$
ISABELLE OUELLET	3 661,95 \$
MARIANNE DUCHESNE (REMB. REPAS FORMATION URGENCE VIE)	45,87 \$
ME STÉPHANIE ARGOUIN – ACHAT TERRAIN DAVE BERNIER 27 300 \$, HON. PROF. 1565,95 \$ ET AJUSTEMENTS 121,52 \$	28 987,47 \$
MRC DE CHARLEVOIX	15,28 \$
S.DUCHESNE	74,71 \$
SANI CHARLEVOIX	143,72 \$
SÉCUOR	2 546,92 \$
STAPLES	321,66 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, AVOCATS	7 262,01 \$
VISA (DROPBOX)	320,79 \$
VISA (ÉTUI PORTABLE MATHIEU)	51,73 \$
	<hr/>
	47 922,38 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AREO-FEU	1 337,33 \$
BRIGADE DES POMPIERS (INONDATIONS BSP ETC)	21 430,33 \$
CAMION HÉLIE 2003 INC.	2 586,94 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	199,69 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	55,70 \$
ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER	214,43 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	426,23 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 315,26 \$
INFOPAGE	136,25 \$
MARTIN TREMBLAY, MEUBLES	825,35 \$
MINISTRE DES FINANCES (POLICE VERSEMENT 1/2)	125 430,00 \$
PATRICK BOUCHARD (REMB. REPAS ET ESSENCE DÉPLACEMENT JOLIETTE)	131,38 \$
PIERRE-LUC TREMBLAY (REMB. REPAS JOLIETTE)	27,17 \$
PUROLATOR	10,92 \$

SECOURISME ÉRIK TREMBLAY	1 350,00 \$
SÉCUOR	316,64 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	7 109,45 \$
VISA (ADAPTATEUR)	43,97 \$
VISA (FUMÉE LIQUIDE)	172,94 \$
	<hr/>
	163 119,98 \$

GESTION DES ANIMAUX

SPCA	5 135,13 \$
	<hr/>
	5 135,13 \$

VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT

9309-1197 QUÉBEC INC.	57,49 \$
AEBI SCHMIDT CANADA INC.	1 238,48 \$
BELL MOBILITÉ	96,50 \$
BENOIT TREMBLAY, ENTREPRENEUR-GÉNÉRAL	5 495,81 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	215,24 \$
CAMIL TREMBLAY	120,00 \$
DANIEL GAUDREULT	206,96 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	9,19 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN INC.	1 400,00 \$
F. MARTEL	1 569,08 \$
F.Q.M.	3 201,93 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	14 475,00 \$
GARAGE MÉCANIQUE J-TECH	22,77 \$
HYDRO-QUÉBEC	496,39 \$
LES ENTREPRISES ÉBOULÉE INC.	525,00 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC.	5 268,73 \$
LOCATION MASLOT INC.	31,03 \$
MARC TREMBLAY	910,00 \$
MARC TRUDEL	1 701,64 \$
MULTI SERVICES DESCHÊNES	229,95 \$
NAPA PIÈCES D'AUTO	2 362,74 \$
OK PNEUS LA MALBAIE	227,31 \$
PÉPINIÈRE CHARLEVOIX INC.	373,96 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	564,79 \$
REMORQUAGE D'AUTO STÉPHANE DESBIENS	2 650,17 \$
SERVICE DE ROULEMENT S.M.	269,27 \$
SOLUGAZ	287,62 \$
UNI-SELECT	12,22 \$
WEX CANADA	2 214,91 \$
WURTH CANADA	159,82 \$
	<hr/>
	46 394,00 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION

HYDRO-QUÉBEC	1 319,07 \$
TRAFFIC INNOVATION	1 122,16 \$
	<hr/>
	2 441,23 \$

APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

BELL MOBILITÉ	69,92 \$
BUREAU VÉRITAS	254,09 \$
PUROLATOR	36,21 \$
	<hr/>
	360,22 \$

AQUEDUC

PATRICK BOUCHARD (CERTIFICAT DE QUALIFICATION)	125,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 600,41 \$
PRODUITS BCM LTÉE	3 858,53 \$
	<hr/>
	6 583,94 \$

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

BELL MOBILITÉ	25,99 \$
COGÉCO	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	4,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 578,93 \$
SANI CHARLEVOIX	7 200,02 \$
	<hr/>
	9 872,12 \$

URBANISME

AUTHENTIQUE AUBERGE DE CHARLEVOIX (rencontre annuelle)	503,56 \$
	<hr/>
	503,56 \$

SPORTS, LOISIRS

HYDRO-QUÉBEC	390,09 \$
SÉCUOR	275,25 \$
	<hr/>
	665,34 \$

HÔTEL DE VILLE

LES ENTREPRISES CARL TREMBLAY INC.	3 635,12 \$
M.J.S.	2 870,02 \$
S. DUCHESNE	982,53 \$
UNI-SELECT CANADA	7,34 \$
	<hr/>
	7 495,01 \$

TRAVAUX TECQ

DRUMCO ENERGIE	1 034,78 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	2 653,39 \$
	<hr/>
	3 688,17 \$

DÉGRILLEUR SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

TETRA TECH	3 755,37 \$
	<hr/>
	3 755,37 \$

TRAVAUX DE VOIRIE

F.Q.M.	5 859,34 \$
	<hr/>
	5 859,34 \$

DONS

DÉFI PIERRE LAVOIE	100,00 \$
SÉPHANIE BOUCHARD ET CHARLES-ANDRÉ TREMBLAY (LUKAS)	250,00 \$
JULIE GIRARD ET MAXIME TREMBLAY (LÉOVIK TREMBLAY)	250,00 \$
	<hr/>
	600,00 \$

REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

CAPITAL - CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX) (16048-30)	30 100,00 \$
INTÉRÊTS - CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARL.) (16048-30)	3 699,00 \$
	<hr/>
	33 799,00 \$

TOTAL	<hr/> <hr/> 338 194,79 \$
--------------	----------------------------------

Dépôt des rapports financiers au 31 décembre 2022

La directrice générale et greffière trésorière par intérim dépose les rapports financiers au 31 décembre 2022 aux membres du conseil.

102-06-23 Présentation du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant

Le maire Pierre Tremblay présente à l'assemblée le rapport financier au 31 décembre 2022 dont un résumé apparaît ci-dessous, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

TOTAL DES REVENUS	3 520 542 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 336 580 \$
Surplus de l'exercice (fonctionnement)	183 962 \$
Activités d'investissement	(1 312 493) \$
Financement des activités d'investissement	959 715 \$
Financement projets en cours	298 467 \$
Affectations surplus	62 600 \$
Surplus net 2022	192 251 \$
Surplus cumulé au 31 décembre 2021	682 372 \$
Appropriation du surplus	(162 600) \$
Surplus cumulé au 31 décembre 2022	712 023 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Municipalité des Éboulements, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité des Éboulements au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Aubé Ancil Pichette et Associés, CPA
Société en nom collectif
Baie-Saint-Paul, le 5 juin 2023
Par Sébastien Roy, CPA auditeur, CA

103-06-23 Adoption du règlement de démolition n° 256.1-23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A -19.1) afin de régir la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en application de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, laquelle a été sanctionnée le 1er avril 2021, les municipalités doivent se doter d'un règlement de démolition d'immeubles conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A -19.1);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Éboulements désire encadrer la démolition d'immeubles visant obligatoirement les

immeubles patrimoniaux au plus tard le 31 mars 2023 aux fins suivantes :

- Préserver un inventaire suffisant de logements locatifs ;
- Protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale ;
- Favoriser l'utilisation des immeubles existants, dans l'objectif de réduire la consommation de matériaux de construction ;
- Préserver l'unité architecturale et urbanistique d'un secteur ;
- Encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé (c'est-à-dire contrôler le projet de remplacement de l'immeuble démoli) ;
- Régler des problèmes de salubrité, de nuisances ou de sécurité.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par Sylvie Bolduc, conseillère, lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur ce règlement s'est tenue le 27 mars 2023 à 20 h ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, lors de la séance extraordinaire du 24 avril, le règlement de démolition;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a désapprouvé ce règlement 265-23 le 26 avril 2023 et a identifié les objets de cette désapprobation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, en vertu de la 137.4.1 LAU, adopter un règlement qui contient, l'ensemble des dispositions qui n'ont pas entraîné la désapprobation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le règlement no 265.1-23 soit adopté;
- **QU'**une copie du règlement soit transmise à la MRC de Charlevoix.

104-06-23 Demande de dérogation mineure no DM 147-2023 – 1261, route du Fleuve – lot 6 479 916

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no DM147-2023 sise au 1261, route du Fleuve aux fins d'autoriser l'implantation d'un pavillon 3 saisons, annexé à la résidence à 1,5 mètre de la ligne latérale du voisin du côté ouest, alors que les « Normes relatives aux constructions et aménagements accessoires » du règlement de zonage no 117-11 de la municipalité prescrit une marge de recul minimale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur exprime le fait qu'il n'y a pas d'autres possibilités pour construire le pavillon étant donné la localisation du puits situé du côté est de la résidence et de la fosse septique derrière la résidence.

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci n'affecte pas le voisinage, qu'elle n'occasionne aucune problématique sur le plan de la sécurité publique, la santé publique et qu'elle ne porte aucune atteinte à la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif en urbanisme relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accepter la demande de dérogation mineure NO DM147-2023 sise au 1261, route du Fleuve, étant le lot 6 479 916 du cadastre du Québec.

105-06-23 Demande de dérogation mineure n° DM 148-2023 – Rang Cap-aux-Oies – lot 5 439 799

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no DM148-2023 – sise sur le lot 5 439 799, rang Cap-aux-Oies, aux fins d'autoriser le lotissement de deux terrains ayant un frontage de 43,5 mètres chacun plutôt que 50 mètres, en dérogation à l'article 5.2 « Superficie et dimensions minimales des terrains non localisés à proximité d'un cours d'eau ou d'un lac » du règlement de lotissement no 118.11 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur exprime le fait qu'il désire lotir deux lots constructibles de 43,5 m chacun puisque la terre visée par la demande n'a que 87 mètres de front.

CONSIDÉRANT QU'il serait toutefois possible de lotir un seul terrain constructible de 50 m. de frontage et de laisser le lot résiduel de 37 mètres avec la terre, laquelle est vouée à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif en urbanisme relativement à cette demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est situé dans un îlot déstructuré et qu'il y a peu de terrains disponibles pour la construction de résidences;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, le maire demande aux membres du conseil de voter sur l'acceptation ou le refus de cette dérogation mineure et que le résultat est partagé également, soit 3 pour et 3 contre;

CONSIDÉRANT QUE le maire se prévaut de son droit de vote et que celui-ci est en faveur de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à la majorité des membres du conseil, incluant la voix favorable du maire, d'accepter la demande de dérogation mineure no DM148-2023 sise sur le lot 5 439 799, rang Cap-aux-Oies.

106-06-23 Demande de dérogation mineure no DM 149-2023 – Chemin Étienne- Tremblay – 6 533 302

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no DM149-2023 sise sur le chemin Étienne-Tremblay aux fins d'autoriser la construction d'un garage en cour avant, annexé à la résidence, avec une marge de recul avant de 14,70 m pour la résidence principale plutôt que 15 mètres.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence doit être à 15 mètres afin de pouvoir construire un garage en cour avant, projeté de 3 mètres en rapport à la façade;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur exprime le fait que l'implantation du garage à 14,70 m de la rue plutôt que 15 m permet de conserver une marge de manœuvre de 30 cm pour la construction du solage et du revêtement;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci n'affecte pas le voisinage, qu'elle n'occasionne aucune problématique sur le plan de la sécurité publique, la santé publique et qu'elle ne porte aucune atteinte à la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif en urbanisme relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accepter la demande de dérogation mineure no DM149-2023 sise sur le chemin Étienne-Tremblay – lot 6 533 302.

107-06-23 Mandat pour travaux de piquetage – Rang Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitations, aux fins de procéder au piquetage de l'emprise du rang Saint-François sur une partie des lots 5440 764 et 5440 786 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dont le résultat est décrit ci-dessous, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (AVANT TAXES)
Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre	10 210 \$
Dave Tremblay, arpenteur-géomètre	12 600 \$
Véronique Simard (Simard & Sheehy)	16 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **De mandater M.** Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre aux fins de procéder au mandat ci-dessus tel que décrit dans l'appel d'offres pour la somme de 10 210 \$ excluant les taxes.

108-06-23 Adjudication du contrat pour la reconstruction de 2 ponceaux sur le rang Sainte-Catherine

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant le numéro d'avis 1717075, et ce, pour la reconstruction de 2 ponceaux sur le rang Sainte-Catherine ;

CONSIDÉRANT QUE la séance d'ouverture de soumission a eu lieu le 15 mai 2023 à 13 h 30 ;

CONSIDÉRANT les offres reçues dont le résultat obtenu est décrit dans le tableau ci-dessous à savoir :

SOUSSIONNAIRE	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Fernand Harvey et fils	310 432,50 \$
Aurel Harvey et fils	439 204,50 \$
9002-7210 Québec inc.	458 120,04 \$
Les Entreprises Jacques Dufour & fils inc.	288 728,56 \$

CONSIDÉRANT que la conformité des soumissions a été vérifiée par la direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'octroyer le contrat pour la reconstruction des 2 ponceaux sur le rang Sainte-Catherine au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Jacques Dufour & fils inc., pour une somme de 288 728,56 \$.

109-06-23 Adjudication du crédit-bail – acquisition du chargeur sur roues

CONSIDÉRANT la résolution no 92-05-23 concernant l'acquisition d'un chargeur sur roues pour la somme de 253 061,12 \$ incluant les taxes au moyen d'un crédit-bail d'une durée de 60 mois ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant le numéro d'avis 1717889, et ce, afin de procéder au financement par crédit-bail du chargeur sur roues ;

CONSIDÉRANT QUE la séance d'ouverture de soumission a eu lieu le 15 mai 2023 à 11 h 05 ;

CONSIDÉRANT les offres reçues dont le résultat obtenu est décrit dans le tableau ci-dessous à savoir :

SOUSSIONNAIRE	TAUX ET FINANCEMENT TOTAL
Crédit municipal & manufacturier REXCAP inc.	5,95 % fixe 292 260,74 taxes incluses
8348871 Canada inc. (Longus Québec)	6,90 % variable 305 388,80 taxes incluses

CONSIDÉRANT que la conformité des soumissions a été vérifiée par la FQM ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'octroyer le contrat pour le financement par crédit-bail du chargeur sur roues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Crédit municipal & manufacturier REXCAP inc., agent/courtier de la Banque Royale Crédit-bail inc. qui agira comme Locateur contractuel pour cette opération de Crédit-bail au taux fixe de 5,95 % pour un montant total de 292 260,74 \$;

- Que, Pierre Tremblay, maire, et Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soient autorisés et ils le sont par la présente à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette acquisition par voie de crédit-bail pour un montant de 220 101 \$ plus taxes, prévue avec la Banque Royale Crédit-bail dont copies des documents contractuels seront disponibles lors de la signature des documents pertinents.

110-06-23 Résolution d'embauche de Emeric Gauthier au poste de journalier pour la saison estivale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité embauche un étudiant pour la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT QUE Emeric Gauthier a travaillé au sein de la municipalité lors des deux dernières saisons estivales;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'embaucher Emeric Gauthier au poste de journalier dès la fin de la période scolaire au taux horaire prévu à l'emploi.

111-06-23 Résolution autorisant la remise des fonds versés par le Centre Félix-Antoine-Savard au profit de la Papeterie St-Gilles

CONSIDÉRANT l'entente tripartite intervenue entre la Municipalité des Éboulements, le Centre Félix-Antoine-Savard et la Papeterie Saint-Gilles le 12 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que le Centre Félix-Antoine-Savard a émis un chèque d'une somme de 140 000 \$ à la Municipalité des Éboulements dans le cadre de l'entente ci-dessus mentionnée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité des Éboulements reverse à la Papeterie Saint-Gilles le montant équivalent à celui reçu du Centre Félix-Antoine-Savard.

112-06-23 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 432 600 qui sera réalisé le 12 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billets pour un montant total de 432 600 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
175-15	145 600 \$
199-17	70 900 \$
219-19	24 038 \$
260-22	50 088 \$
257-22	141 974 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 199-17, 260-22 et 257-22, la Municipalité des Éboulements souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 12 juin 2023 ;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année ;
 3. les billets seront signés par Pierre Tremblay, maire et Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	41 500 \$	
2025.	43 000 \$	
2026.	45 100 \$	
2027.	47 200 \$	
2028.	49 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	206 500 \$	(à renouveler)

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 199-17, 260-22 et 257-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

113-06-23 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 juin 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 juin 2023
Montant :	432 600 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juin 2023, au montant de 432 600 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C -19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C -27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 500 \$	5,200 00 %	2024
43 000 \$	4,950 00 %	2025
45 100 \$	4,700 00 %	2026
47 200 \$	4,700 00 %	2027
255 800 \$	4,650 00 %	2028

Prix : 98,554 00 Coût réel : 5,098 58 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

41 500 \$	5,150 00 %	2024
43 000 \$	5,150 00 %	2025
45 100 \$	5,150 00 %	2026
47 200 \$	5,150 00 %	2027
255 800 \$	5,150 00 %	2028

Prix : 100,000 00 Coût réel : 5,150 00 %

3 - CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX)

41 500 \$	5,310 00 %	2024
43 000 \$	5,310 00 %	2025
45 100 \$	5,310 00 %	2026
47 200 \$	5,310 00 %	2027
255 800 \$	5,310 00 %	2028

Prix : 100,000 00 Coût réel : 5,310 00 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 juin 2023 au montant de 432 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 175-15, 199-17, 219-19, 260-22 et 257-22. Ces billets sont émis au prix de 98,554 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

114-06-23 Mandat à Me Yves Boudreault, avocat, pour formaliser l'aide financière au Camp le Manoir

CONSIDÉRANT que le Camp Le Manoir des Éboulements a mis en œuvre un projet d'amélioration de ses installations avec la contribution financière de divers partenaires qui soutiennent financièrement le projet;

CONSIDÉRANT qu'une contribution de la part de la Municipalité a été demandée par le Camp Le Manoir des Éboulements pour compléter le montage financier de son projet jusqu'à concurrence de 900 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mandater Me Yves Boudreault, avocat, pour la préparation d'une entente à intervenir entre le Camp Le Manoir des Éboulements et la Municipalité eu égard à la contribution financière de la Municipalité dans le cadre du projet d'amélioration de ses installations et pour la préparation du règlement d'emprunt s'y rapportant.

115-06-23 Mandat à la Coop de l'arbre pour l'élagage du peuplier situé à proximité de l'église de St-Joseph-de-la-Rive

CONSIDÉRANT l'estimation effectuée par la Coop de l'arbre pour l'élagage sanitaire du peuplier situé à proximité de l'église de St-Joseph-de-la-Rive;

CONSIDÉRANT que l'arbre est encore en santé dans une proportion de 60 % et qu'il serait bon de procéder à son élagage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvie Bolduc est résolu de mandater la Coop de l'arbre pour procéder aux travaux d'élagage moyennant la somme de 1 891.35 \$ incluant les taxes

116-06-23 Inscription au congrès de la FQM

CONSIDÉRANT que le congrès de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu du 28 au 30 septembre 2023 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- Que Évelyne Tremblay, conseillère soit autorisée à y participer au coût de 945 \$ excluant les taxes ;
- Que les frais de transport et d'hébergement soient remboursés par la municipalité selon la politique en vigueur.

117-06-23 Acquisition d'un ordinateur

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur portable pour l'inspecteur municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder à l'achat d'un ordinateur portable auprès de MJS inc. au coût de 1 951,90 \$ incluant les taxes.

118-06-23 Acquisition de mobilier pour la salle de conférence

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de 4 chaises pour la salle de conférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder à l'achat de 4 chaises ergonomiques auprès de Solutions M3 mobilier de bureau, au coût de 2 349,86 \$ incluant les taxes.

119-06-23 Aide financière versée au Centre communautaire Pro-Santé de Baie Saint-Paul à la suite des inondations du 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT les inondations survenues à Baie St-Paul le 1^{er} mai 2023 et les nombreux dommages causés par celles-ci;

CONSIDÉRANT l'aide financière que la municipalité des Éboulements désire apporter aux nombreux sinistrés ;

CONSIDÉRANT que le Centre Communautaire Pro-Santé est l'organisme désigné pour recueillir les dons pour en faire part aux sinistrés dans le besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De faire parvenir un don de 10 000 \$ au Centre Communautaire Pro-Santé de Baie St-Paul pour venir en aide aux sinistrés selon les besoins.

120-06-23 Demande de don

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accorder un don de 125 \$ au Regroupement pour l'intégration Sociale de Charlevoix (RISC) dans le cadre du tournoi de golf bénéfice qui aura lieu en juin 2023

Représentation

Le maire et les membres du conseil font part de leur représentation au cours du mois de mai 2023.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 21 h 10 et se termine à 21 h 30.

Certificat de crédit

Je soussignée, Danièle Tremblay, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

121-06-23 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 30, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Danièle Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière par
intérim